

# Renouveler le programme canadien de parrainage privé des réfugiés

Depuis sa mise en œuvre en 1979, le programme canadien de parrainage privé des réfugiés, unique en son genre dans le monde, a permis aux Canadiens d'offrir une protection et un nouveau foyer à plus de 275 000 réfugiés. Mais en dépit de sa réussite historique, ce programme est confronté ces dernières années à des défis importants.

En réponse à la crise des réfugiés syriens, des centaines de groupes se forment partout au Canada dans le but de parrainer des réfugiés. Cela offre un énorme potentiel pour renouveler le programme. Cependant, pour profiter de ce nouvel élan, des changements importants doivent être apportés au programme. Grâce à des mesures spéciales, le parrainage des réfugiés syriens est relativement rapide et facile, mais d'énormes obstacles demeurent quant au parrainage d'autres réfugiés.

## Qu'est-ce que le parrainage privé?

- O Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont des réfugiés qui ont été réinstallés. Autrement dit, ils ont obtenu leur approbation à partir de l'étranger. (En plus de réinstaller les réfugiés, le Canada offre la protection à ceux qui arrivent au pays et dont la demande d'asile est acceptée.)
- o Les répondants du secteur privé sont constitués par des groupes de Canadiens ou par des organismes (souvent des groupes confessionnels).
- o Les répondants du secteur privé assurent un soutien financier ainsi qu'une aide à l'installation pour les réfugiés qu'ils parrainent, au cours de la première année suivant leur arrivée.

## Les principes fondamentaux du parrainage privé

La force du Programme canadien de parrainage privé repose sur ses principes fondamentaux :

- O **ADDITIONALITÉ**: Le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé est **cumulé** au nombre de réfugiés réinstallés par le gouvernement. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que l'État s'acquitte en leur nom de la responsabilité de protéger les réfugiés en les réinstallant et que les réfugiés parrainés par le secteur privé sont **ajoutés** à ceux pris en charge par le gouvernement.
- NOMINATION: Les groupes de parrainage peuvent déterminer quels réfugiés ils souhaitent réinstaller.
  La nomination signifie que les Canadiens peuvent choisir les réfugiés auxquels ils répondent, selon leurs intérêts particuliers.

#### Le parrainage privé des réfugiés autres que syriens est compliqué par les enjeux suivants :

- o Un traitement très lent, surtout dans certaines régions du monde, dont l'Afrique.
- o De nouvelles règles limitant le nombre de réfugiés et posant des restrictions quant à leurs origines.
- O Plus de paperasserie administrative : les formulaires sont extrêmement compliqués et les groupes de parrainage n'ont plus accès aux représentants locaux du gouvernement pour les guider.

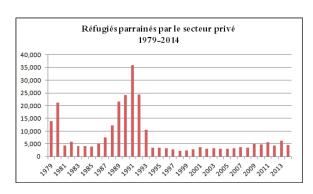
# Renouveler le programme canadien de parrainage privé

Afin de maintenir un solide programme de parrainage privé au-delà de l'élan actuel en faveur des réfugiés syriens, nous avons besoin de solutions aux restrictions, à la paperasserie et aux retards qui minent le programme.

# Les origines

Le programme canadien de parrainage privé des réfugiés a connu des débuts retentissants en 1979, lorsque les Canadiens s'étaient massivement engagés à venir en aide aux réfugiés de l'Asie du Sud-Est. C'est ainsi qu'en deux ans seulement, 35 000 Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens ont pu profiter du programme. En 1986, cette mobilisation a permis au « peuple canadien » de remporter la médaille Nansen, une distinction décernée par les Nations Unies pour services rendus aux réfugiés. Il s'agit de l'unique occasion où un peuple a été collectivement honoré par cette distinction.

Depuis ces débuts, le programme s'est développé pour réagir aux nombreuses crises humanitaires dans le monde et pour venir en aide à des personnes déplacées laissées pour compte depuis des années. Le nombre annuel de réfugiés réinstallés est inférieur à celui des premières années du programme, à l'exception d'un autre sommet au moment de la chute du rideau de fer. Depuis cinq ans, quelque 5 000 réfugiés parrainés par des groupes privés sont réinstallés chaque année.



# Les points forts du programme canadien de parrainage privé des réfugiés

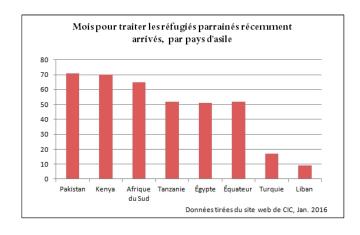
Le Programme offre de nombreux avantages pour les réfugiés réinstallés, pour les répondants et pour l'ensemble du pays.

- o Il mobilise les Canadiens en leur offrant la possibilité de se brancher sur le monde en établissant des relations personnelles avec des personnes qui ont subi des persécutions.
- o Il offre aux réfugiés parrainés un soutien direct de la part de Canadiens en vue de leur intégration.
- o Il permet aux réfugiés de s'installer dans toutes les régions du pays.
- o Il renforce la capacité du pays à accueillir des réfugiés, grâce aux contributions provenant de ressources privées de la collectivité (les répondants doivent pourvoir aux besoins financiers des réfugiés au cours de la première année suivant leur arrivée).
- o Il permet de réagir à des situations qui surviennent dans le monde et de venir en aide à des réfugiés laissés pour compte ou ne correspondant pas aux priorités des gouvernements ou de l'ONU.

# Nouveaux changements majeurs:

## 1. Les longs délais d'attente

Le programme de parrainage privé des réfugiés a été miné par des délais de traitement extrêmement longs. Alors que l'arrivée de certains réfugiés se fait rapidement (certains Syriens arrivent après un ou deux mois), d'autres réfugiés, notamment les ressortissants africains, doivent patienter pendant quatre ou cinq années.



Ces délais très longs sont inacceptables pour un programme censé protéger les réfugiés en danger et ils ont pour conséquence de décourager les groupes de parrainage potentiels.

#### 2. Limitation du nombre et de la région de réfugiés pouvant être parrainés

Depuis 2011, le gouvernement impose un système complexe de plafonnement et de répartition concernant le nombre de réfugiés pouvant être parrainés par les signataires d'entente de parrainage. Ces limites comprennent des plafonds très restrictifs pour les bureaux des visas de Nairobi, du Caire,

de Pretoria, de Dar es-Salaam et d'Islamabad.

Depuis 2012, les signataires doivent également composer avec un quota annuel qui leur est assigné individuellement. Les réfugiés syriens sont exemptés de ces quotas, et les groupes de parrainage peuvent donc soumettre autant de demandes que leur capacité leur permet. Par contre, en ce qui concerne les autres réfugiés, les groupes sont souvent incapables de soumettre un parrainage, soit parce que leur quota global a été atteint, soit parce qu'il ne leur reste plus de place pour le bureau des visas concerné. Cet obstacle touche notamment les réfugiés africains puisque quatre des cinq bureaux des visas plafonnés se trouvent en Afrique.



Les pays mis en relief sont desservis par des bureaux des visas plafonnés.

#### 3. Règles restrictives pour les groupes de cinq (ou de deux) personnes

Depuis 2012, les groupes composés de cinq personnes (ou dans le cas du Québec, de deux à cinq personnes) et les répondants communautaires ne peuvent plus présenter de demandes de parrainage pour des réfugiés non reconnus individuellement comme tels par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ou par le gouvernement du pays où ils résident. Depuis septembre 2015, les réfugiés syriens et irakiens n'ont plus besoin de cette documentation, mais la règle continue de s'appliquer aux autres réfugiés. De nombreux réfugiés, comme les Afghans au Pakistan ou en Iran, ne passent pas par un système de détermination individuelle du statut de réfugié. Ils ne peuvent donc pas être parrainés par des groupes de deux à cinq personnes ou par des répondants communautaires.

#### 4. Centralisation du traitement au Canada

Depuis 2012, le traitement des demandes de parrainage privé est centralisé à Winnipeg, occasionnant de longs délais. En 2013, une évaluation interne a démontré que le bureau de traitement centralisé de Winnipeg (BTC-W) affichait d'importants retards, surtout en raison d'un manque de personnel. Ainsi, il fallait désormais compter plus d'un an pour traiter la plupart des demandes qui auraient dû l'être en 30 jours ouvrables. Des améliorations ont depuis été apportées, mais les retards, ainsi que des problèmes de communication et d'uniformité dans la prise de décisions demeurent préoccupants.

#### 5. Plus de paperasserie administrative

Les formulaires à remplir par les groupes de parrainage sont plus complexes. Depuis avril 2012, il faut déposer tous les formulaires, y compris ceux remplis et signés par les réfugiés parrainés. Ce qui pose problème pour les réfugiés en situation précaire et qui n'ont pas accès au téléphone ni à Internet (d'autant plus que les formulaires pour les réfugiés nécessitent un code-barres ne pouvant être généré que si le formulaire est rempli de façon électronique). Alors qu'auparavant, les répondants pouvaient communiquer avec le bureau local, ils peinent désormais à contacter quelqu'un qui peut répondre aux questions concernant leur demande.

#### 6. Compressions au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Depuis les compressions de 2012 au PFSI, la plupart des réfugiés parrainés par des groupes privés ne sont plus assurés pour les services de santé supplémentaires, comme les médicaments ou les prothèses, ce qui entraîne des surcoûts pour les répondants. La perspective de devoir assumer des coûts astronomiques a pour effet de décourager fortement le parrainage privé. Les réfugiés syriens qui arrivent depuis le 4 novembre 2015 ont accès à la couverture supplémentaire, mais ce n'est pas encore le cas pour les autres réfugiés. On s'attend à une résolution rapide de cet enjeu, puisque le rétablissement intégral du Programme fédéral de santé intérimaire est identifié comme prioritaire selon la lettre de mandat du ministre.

#### 7. Prêt de transport

Les réfugiés réinstallés, y compris ceux qui sont parrainés par le secteur privé, doivent payer leur voyage au Canada, normalement par un prêt de transport accordé par le gouvernement fédéral. Le fardeau du prêt de transport a un impact dévastateur sur les réfugiés réinstallés, et mine leur processus d'adaptation au Canada. Le gouvernement fédéral vient d'exempter certains des réfugiés syriens du prêt, mais d'autres continuent à devoir payer. Cela constitue un frein au parrainage des réfugiés non syriens.

Note : Le gouvernement du Québec gère son propre programme de parrainage collectif. Certains des enjeux mentionnés ne s'appliquent pas au parrainage des réfugiés au Québec.

#### Recommandations

- S'engager de nouveau aux principes fondamentaux du Programme de parrainage privé de réfugiés : l'additionnalité et la nomination. (Les réfugiés qui arrivent en vertu du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas ne doivent pas compter envers l'engagement du gouvernement de réinstaller 25 000 réfugiés syriens financés par le gouvernement.)
- o Éliminer les limites (plafonds) sur les réfugiés parrainés par le secteur privé, à l'échelle mondiale et régionale.
- Éliminer l'exigence d'un document confirmant le statut de réfugié pour les réfugiés parrainés par les groupes de deux à cinq et des répondants communautaires.
- O Accélérer considérablement le traitement des dossiers en consacrant les ressources nécessaires, en particulier dans les régions qui ont été une faible priorité pour le gouvernement, comme l'Afrique.
- o Rétablir intégralement le Programme fédéral de santé intérimaire pour tous les réfugiés.
- o Éliminer le prêt de transport pour tous les réfugiés.

